

**COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT**  
**« Environnement et propreté »**

**Compte-rendu de la séance du 19 mai 2015**

Le mardi 19 mai 2015, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Madame la Maire ouvre la séance à 18h35 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Mme LA MAIRE : Bonjour à tous, nous avons un programme chargé aujourd'hui puisque nous allons commencer par notre CICA avant le conseil d'arrondissement. Nous allons d'abord aborder les questions thématiques avant les questions hors thème. Je donne la parole à Monsieur D'AGOSTINI.

QUESTIONS THEMATIQUES

**AGIR et CIL Gerland – Guillotière.**

1 - M. D'AGOSTINI : Bonsoir à tous et mes respects aux élus. Merci Madame la Maire de me donner priorité pour poser ma question au nom de l'association AGIR.

C'est avec 3 mois de retard que je vais enfin pouvoir m'exprimer sur le besoin de sanisettes ou sanitaires sur les espaces publics, place des pavillons, place des frères Mérieux, il n'en manque pas sauf celle place Jean Macé. Pourquoi celle-ci ? C'est que dans le temps passé, nos anciens pensaient d'abord aux besoins des administrés avant la décoration.

Dans les années passées il y avait des « pissotières » aux 4 coins des rues. L'exemple justifiant mon intervention est l'espace Debourg qui est parfait du point de vue décoration mais côté sanitaires, une aberration car, habitant au 94 Debourg, les copropriétaires sont excédés de voir le porche de notre garage transformé en WC publics, pour la grosse, la petite et même pour le travail des prostituées.

Que retrouve-t-on le matin ? Des préservatifs (depuis la mise en service du Tram T1 et l'arrêt de bus) Que voulez-vous ? Pas de sanitaires sur l'espace, on va, faute de WC, au 94 Debourg et, cela concerne les deux sexes.

Allez-vous nous subventionner pour fermer notre porche ? Car, d'un lieu privé, il est devenu lieu public, faute d'avoir prévu des sanisettes au terminus car, il y a des toilettes mais, réservées aux conducteurs de Tram, pas pour les usagers.

Bien sûr la pose de sanisettes a un coût, c'est ce que m'a répondu Monsieur AMANY, mais un bac à plantations comme il y en a plusieurs sur l'espace public a un coût aussi. Faire le trou, mettre de l'engrais, apporter l'arrosage automatique, le courant électrique, poser les spots, mettre de belles pierres en guise de bancs, les plantations, l'entretien, tout cela à fonds perdu, c'est mieux qu'une sanisette, dites-le avec des fleurs, c'est plus joli.

Une sanisette c'est égal à moins d'incivilités, rappelez-vous les dames pipi dans les sanitaires place de la Bourse, il pourrait y avoir un petit emploi et je suis sûr qu'il y aurait des retraités qui n'auraient pas peur de se salir les mains pour arrondir leur fin de mois et améliorer leur ordinaire.

Quand est-ce que les bacs + 4, + 5 et + 6 vont enfin faire travailler leurs méninges et penser d'abord aux besoins des citoyens qui attendent le bus, le Tram pour aller au travail car, eux ne sont pas prioritaires contrairement aux employés par SYTRAL qui eux ont leur toilettes.

Allez-vous nous mettre des sanisettes lors de la modification de la plateforme T1 pour le prolongement à venir et, vu l'urgence, le plus vite sera le mieux.

N'oubliez pas que le voisinage paye des impôts, locaux et fonciers et ont droit d'abord à de l'hygiène, de la propreté car, par manque de sanitaires sur les places publiques, les citoyens cherchent un repli pour se soulager, ce que les responsables de projets et les élus n'ont pas prévu.

Allez-vous tenir compte de mon point de vue, ce que j'espère dans vos réponses car, contribuable, c'est nous aussi qui finançons les travaux. Nous avons un bel espace mais, pensez aux besoins de vos concitoyens et la propreté dans nos quartiers. Merci de m'avoir écouté.

Mme LA MAIRE : Nous vous avons bien écouté Monsieur D'AGOSTINI mais je vous fais observer que la question que vous posez n'est pas tout à fait celle qui avait été posée et adressée à la mairie. Christophe AMANY qui est l'adjoint à la propreté va répondre à la question qui a été posée à la mairie.

M. AMANY : Votre question concerne les sanisettes de l'arrondissement. Nous avons interrogé les services et il nous a été répondu que le territoire lyonnais compte environ 200 sanitaires publics de 6 types différents.

Concernant la politique actuelle, le coût annuel du parc de sanitaires lyonnais est d'environ 1 M d'euros. Cela comprend les travaux d'entretien, la maintenance technique et le nettoyage.

Actuellement, notre arrondissement compte 21 sanitaires, 15 à entretien automatique, 3 vespasiennes, 2 toilettes sèches et 1 sanitaire surveillé dans le parc de Gerland.

Compte tenu du nombre important de sanitaires publics déjà en place et de la diminution des ressources des collectivités territoriales, due à la baisse des dotations de l'Etat notamment, il n'est pas prévu d'accroissement du parc existant, hormis pour les sanitaires issus de projets d'aménagement.

L'objectif poursuivi par la ville de Lyon est d'adapter l'offre à la demande en rationalisant les équipements en fonction de leur fréquentation, et en maîtrisant la dépense occasionnée par leur entretien.

Cet objectif porte sur 3 axes prioritaires : la rénovation de certains sanitaires à entretien automatique qui présentent un vieillissement avancé, la rénovation des sanitaires traditionnels existants, sanitaires non automatiques maçonnés, la rénovation ou la création de nouveaux sanitaires surveillés.

Il semblerait déraisonnable de multiplier les équipements sur la voirie sans avoir les moyens de les entretenir ; si on crée des sanitaires et qu'on n'a pas les moyens de les entretenir, cela n'a aucun intérêt, vous seriez le premier à vous plaindre.

Le choix s'est porté sur l'amélioration de la qualité du parc existant plutôt que sur un accroissement de celui-ci au détriment de la qualité du service.

Par contre, pour lutter contre les incivilités comme les mictions sur le domaine public, la ville de Lyon dispose d'agents de surveillance sur la voie publique à même de verbaliser ce type d'infractions lorsque les fragrant délits sont constatés.

Vous nous avez interrogés sur le 94 avenue Debourg, le lieu que vous signalez posant des problèmes d'urine. Nous l'avons constaté et fait appel aux services, mais le lieu dont vous nous parlez est du domaine privé, ce qui ne nous permet pas d'intervenir.

M. D'AGOSTINI : *Je m'attendais à votre réponse car c'est vrai que c'est un lieu privé, mais le fait que les arrêts de bus et de Tram soient installés devant notre immeuble est de la faute de la COURLY et du SYTRAL.*

*Vous nous parlez de combien ça vous coûte, vous savez combien ça va nous coûter pour nous enfermer, mettre un portail de garages, 12 000 euros sur 40 copropriétaires. Je parle du produit même. Puisque vous me dites que vous ne pouvez rien faire, moi je vous avertis, voilà ce que je vais inscrire en banderole « ici, sanisettes gratuites, venez-vous soulager aux frais de la copropriété »*

*Pour vous c'est l'ensemble, moi je parle du 94 Debourg et espace Debourg.*

Mme LA MAIRE : *On ne vous dit pas que l'on ne fera rien, on vous explique la politique en matière de sanisettes et ce que l'on vous dit, c'est que l'on souhaite plutôt bien entretenir un parc de sanisettes qui n'est pas négligeable, même s'il vous semble qu'il n'y en a pas suffisamment. Votre demande pourra être étudiée mais pour le moment, notre politique est de bien entretenir le parc existant plutôt que d'en créer de nouveaux.*

*Nous avons entendu votre demande, nous la ferons passer aux services compétents mais en l'état actuel, voilà la politique menée par la ville. C'est important d'avoir des sanisettes publiques mais c'est aussi important qu'elles soient bien entretenues. Il ne peut pas y en avoir à chaque coin de rue.*

*On ne va pas vous répondre dans l'immédiateté, on a pris note que vous souhaiteriez une sanisette supplémentaire à l'arrêt Debourg ; pour le moment ce n'est pas prévu mais tous les plans n'étant pas encore votés, on enregistre votre demande.*

M. D'AGOSTINI : *Quand ça sera fait je ne serai plus là, je laisse la place aux autres.*

## **AGIR**

2 - M. GUILLEN : Propreté des rues, des trottoirs et des berges - Actuellement les voitures balai remplacent les véhicules karcher et aspiration dans les artères principales. Ce remplacement ne permet pas une bonne efficacité de nettoyage car les déchets sont projetés des rues vers les caniveaux et trottoirs.

De plus, dans de nombreuses rues secondaires les caniveaux et trottoirs sont souvent mal ou pas nettoyés.

Comment comptez-vous améliorer globalement la propreté dans notre arrondissement ?

Pouvez-vous communiquer aux associations le plan de masse du calendrier et fréquences de nettoyage des rues.

Dans la rue Georges Gouy, il y a une maternelle et une école, il y a 4 passages d'enfants tous les jours, les poubelles de rue sont pleines, j'appelle pratiquement tous les jours pour qu'ils viennent les vider et quand ça déborde, c'est sur le trottoir.

Pendant 3 ans, on n'a plus entendu parler de propreté des rues et dans tous les CICA, je vais vous parler de la propreté des rues parce que tant que l'on n'aura plus le système de karcher qui était extra ; les tours des arbres étaient faits, les caniveaux étaient propres.

M. POYET : Bonjour, je suis responsable adjoint de la subdivision propreté Net centre-est au sein du Grand Lyon et j'ai en charge notamment le secteur du 7<sup>e</sup> arrondissement. Cela fait 3 ans que nous avons réorganisé nos secteurs de cantonniers et de machines et nous n'avons fait aucune modification sur l'arrondissement depuis. Quelle est la différence dont vous parlez entre les balayeuses avec karcher et celles de maintenant ?

M. GUILLEN : *Jusqu'à présent, le gars passait avec le karcher et la voiture à côté aspirait tout ; maintenant, nous n'avons plus que la voiture balai. Elle se contente d'aspirer et de « balancer » sur le côté, tout ce qui est au milieu de la rue. Tout est projeté sur les trottoirs. Les deux jeunes qui y sont, quand on les voit, font en une journée ce que la voiture faisait en 2 heures et c'était propre.*

M. POYET : *Ces machines sont gérées par nous et attribuées en fonction des secteurs. On a un certain nombre de machines – j'ai la gestion de 4 arrondissements – et on est obligé de les faire tourner en fonction des secteurs.*

*Peut-être que nous avons moins de machines en ce moment du fait des pannes du matériel qui arrive en fin de vie et qui va être renouvelé petit à petit. Par contre, elles sont toujours présentes et les responsables au niveau de ce secteur les utilisent à bon escient en fonction des besoins.*

*Si elles ne passent pas dans votre secteur, c'est qu'elles sont utilisées dans un autre secteur où il y a une priorité.*

M. GUILLEN : *Elles ne passent plus du tout alors qu'il y a des écoles ; je pense que nous sommes prioritaires.*

M. POYET : Je comprends bien votre demande. Nous avons des machines attirées sur des secteurs particuliers parce qu'il y a une fréquentation importante. En effet, elles ne passent pas rue Georges Gouy puisque nous sommes dans des fréquences moins importantes du fait des salissures moins importantes que sur d'autres secteurs, notamment rue de Marseille.

Ce sont des entreprises privées qui réalisent ces prestations pour nous et ce dont vous me parlez, ce sont des machines utilisées par nos agents qui les ont ponctuellement ; elles sont quand même sur l'arrondissement.

C'est le responsable du secteur qui détermine le besoin : s'il ne les a pas mises sur ce secteur-là, c'est qu'il était plus en difficulté sur d'autres secteurs.

Je passe régulièrement rue Georges Gouy, je ne trouve pas que ce soit très sale, ça mérite peut-être d'avoir en ponctuel un passage de machines, mais je pense que c'est fait. Les fréquences sont régulières : pour les cantonniers, la fréquence minimum est de 2 fois par semaine dans ces rues-là, donc vous devez les voir, et 3 fois quand nous sommes en effectif complet.

M. GUILLEN : Nous étions en fréquence 3 rue de Gerland, mais quand on les voit une fois par semaine, c'est le bout du monde. Je vais prendre des photos et je vous les enverrai.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur POYET, je donne la parole à Madame HURTREL.

### **CIL GERLAND-GUILLOTIERE et l'association pour la Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement**

3 - Mme HURTREL : Organisation des équipes de nettoyage et dépôts sauvages : lors de la dernière réunion de la commission voirie, une question a été posée concernant la possibilité pour les cantonniers d'avoir un carnet sur lequel ils pourraient noter les différents problèmes rencontrés. Les techniciens présents ont répondu qu'ils disposaient bien de carnet.

Or après avoir questionné des cantonniers, ceux-ci ont répondu négativement sur ce sujet.

Ce qui permettrait aussi d'évacuer rapidement les dépôts sauvages fréquents autour des silos à bouteilles et containers pour vêtements en les signalant aux services concernés. Cela éviterait ainsi un laisser aller qui inévitablement se propage rapidement, puisque bien sûr les contrevenants sont rarement ou jamais verbalisés faute d'identification.

En conséquence, nous renouvelons cette demande afin que les cantonniers puissent rapidement signaler par exemple les encombrants ou tout autre incident rencontré sur la voie publique.

Autour des silos à verre et des containers, il y a très souvent des dépôts d'ordures et ils y restent très longtemps. Il y a c'est vrai un incivisme et à partir du moment où il y a des détritiques qui encombrant la chaussée, ça continue ; si l'espace est propre, il restera propre plus longtemps.

M. POYET : Au niveau du Grand Lyon, tous nos cantonniers possèdent un carnet sur eux qui sert de fiche de liaison avec leur responsable et c'est précisé qu'ils doivent signaler toute anomalie rencontrée sur la voie publique – les dépôts sauvages en font partie.

Le Grand Lyon s'engage à évacuer les dépôts sauvages sous 48 heures ; nous avons 3 camions par jour qui sont sur les 4 arrondissements dont j'ai la gestion et qui tournent pour récupérer l'ensemble des dépôts sauvages signalés.

On a un camion les lundi, mercredi et vendredi sur le 7<sup>e</sup> arrondissement qui récole les dépôts sauvages et en ponctuel, les après-midis, on a un deuxième camion qui fait des ramassages exceptionnels signalés le matin.

Si un dépôt sauvage n'est pas ramassé dans les 48 heures, c'est qu'il y a un défaut de notre part. On a une vigilance accrue sur les silos à verre car on constate régulièrement des dépôts sauvages au pied de ces silos, notamment des sacs de verre et d'autres détritiques. Certains ne font pas l'effort de mettre les canettes de bière dans le silo.

Je ne gère pas les silos ; il est prévu quand même que ce soit évacué également autour des silos. Nous le faisons et le marché d'enlèvement des silos permet aussi d'évacuer tout ce qui est au pied du silo.

On a même des circuits de passage systématique des camions autour de certains silos car on sait qu'il y a tout le temps des dépôts sauvages ; on n'attend pas une fiche d'intervention car au minimum toutes les 48 heures, on y passe systématiquement.

Mme HURTREL : *Je veux bien vous croire quand vous me dites qu'ils passent toutes les 48 heures, mais les silos dont je vous parle sont restés encombrés pendant de nombreuses semaines, c'est tout ce que je peux constater.*

*Nous avons une aire pour chiens et depuis des mois, il y a un dépôt avec un sac en plastique avec des bouteilles de coca cola, tout ce que vous voulez et rien n'est ramassé.*

*Il suffit de rentrer à l'intérieur et d'enlever ce genre de choses.*

M. POYET : *Si vous connaissez exactement les silos concernés, je veux bien prendre leur adresse et demander une vigilance accrue puisque ça fait partie des missions de nos responsables de secteur.*

M. AMANY : *Je vous propose de me communiquer les lieux et je pourrai les transmettre afin que l'on puisse suivre ensemble l'avancée des nettoiements.*

Mme HURTREL : *Avec grand plaisir, je vous donnerai cela.*

### **LCVR et droits du piéton,**

Mme LA MAIRE : Monsieur DUCHENE, vous sentez-vous capable de vous tenir debout ou préférez-vous une chaise ?

4 - M.DUCHENE : Je vous remercie Madame la Maire mais ça va aller.

Propreté des trottoirs, en lien avec la sécurité des piétons.

Nous nous interrogeons sur la nécessité de remettre en cause les textes actuels imposant aux riverains le nettoyage. Chaque riverain est tenu de nettoyer devant sa porte ou devant son mur. Cette mesure est inique car le travail est inégal selon les immeubles. C'est une mesure périmée, ne correspondant plus aux pratiques des usagers des trottoirs qui abandonnent négligemment mégots, prospectus, emballages.

Il devait y avoir moins de circulations de piétons sur les trottoirs quand ces textes ont été édictés.

D'autre part, si le travail est effectué par les agents de la Métropole ce sera beaucoup plus rentable en quantité d'eau et moyens techniques.

Lorsque les gardiens d'immeubles, les commerçants nettoient devant leur porte, ils utilisent de grandes quantités d'eau. A-t-on à nettoyer les saletés des passants ?

Le nettoyage des trottoirs, sauf salissure due à l'activité du riverain, peut-il être du ressort de la Métropole ?

M. POYET : Il s'agit d'une réglementation nationale soumise au code général des collectivités territoriales et qui est précisée par l'arrêté municipal.

On a certains secteurs très dégradés au niveau propreté où on fait du lavage globalisé c'est-à-dire qu'une balayeuse avec karcher passe sur des endroits très fréquentés avec de très grosses salissures et nettoie également les trottoirs et les caniveaux alors que notre cœur de métier, c'est le nettoyage du caniveau dans la rue. Nos agents ont pour consigne de ramasser tout déchet qui se trouve sur le trottoir, notamment en termes de sécurité des riverains et des administrés.

On se substitue déjà en partie aux obligations des propriétaires.

Egalement, quand il y a la présence de tags ou de graffitis, on intervient très souvent pour leur effacement.

On fait déjà en partie le piquetage des déchets sur le trottoir puisque ce sont des choses que l'on demande à nos cantonniers.

Mme LA MAIRE : *Vous avez bien compris que s'agissant d'un texte national, ce n'est pas ici en conseil d'arrondissement que nous pouvons trouver la solution.*

M. CHARLES : *C'est dommage que Monsieur BRUMM ne soit pas là ; Monsieur a parfaitement raison de rappeler la responsabilité des copropriétaires comme des commerçants du trottoir qui est devant chez eux.*

*Les commerçants font le nettoyage relativement bien. Avant, il y avait les gardiens d'immeubles payés par les copropriétés, aujourd'hui, il n'y en a plus ou très peu et on transfère à la collectivité une tâche qui était assurée avant notamment par les gardiens d'immeuble.*

*Il faut plus d'efficacité et moins d'impôts, et il faut que la collectivité prenne en charge davantage de choses. Soit on accepte les services publics et une augmentation des impôts, soit on dit à chacun de prendre ses responsabilités.*

*Il y a là un débat national. Aujourd'hui, la collectivité n'est pas responsable du nettoyage des trottoirs, elle est responsable de la voirie. Il faut que les citoyens se responsabilisent, on ne peut pas dire que c'est à la collectivité de prendre en charge les choses et en même temps dire que la collectivité doit avoir moins d'agents et avec moins de dotations faire plus de choses.*

*La mode n'est pas à l'augmentation des charges actuellement.*

Mme LA MAIRE : *Votre association devra mener un combat national pour faire changer les textes Monsieur DUCHENE.*

### **La LCVR et droits du piéton.**

5 – M. PONS : Propreté des berges du Rhône. Des usagers abandonnent sur les espaces dédiés aux piétons et cyclistes des récipients en verre cassés. Cela pose notamment un problème de sécurité.

Les moyens sont-ils suffisants en effectif pour le contrôle des individus présents les soirs sur les berges ?

Mardi dernier, c'est par dizaines que l'on comptait des personnes avec un récipient en verre à la main, le temps s'y prêtait, rien que sur le pont de l'Université et le lendemain matin, les tessons de bouteilles étaient légion bien entendu.

M. POYET : J'ai la gestion de la propreté des berges du Rhône ; à l'heure actuelle on est sur un marché d'entreprise (une entreprise doit réaliser le nettoyage de l'ensemble des berges du Rhône) notamment de la partie du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Cette société a un contrat d'objectif : elle doit mettre les moyens qu'elle veut pour réaliser la prestation, mais il faut un résultat.

Cependant, c'est une prestation réalisée de 6h jusqu'à 18h en période hivernale et portée à 20h voire 22h, en période estivale.

Tout ce qui se passe entre 20h et 6h ne peut pas incomber à l'entreprise.

Les agents de cette société, à partir de 6h, nettoient les berges du Rhône, en priorité tout ce qui est bris de verre, bouteilles de verre, etc. Plus les beaux jours arrivent, plus on retrouve des canettes de bière, des bouteilles en verre déposées par les gens qui étaient là la veille au soir.

A partir de 7h/8h du matin, l'obligation est que les berges soient propres et, en matière de sécurité, qu'il n'y ait plus le souci des verres cassés.

Mme LA MAIRE : *Un effort particulier a été fait par la collectivité pour nettoyer en journée et on le voit même le dimanche matin ; quand on sort à 7h le matin il y a énormément de déchets sur les berges, vous repassez à 11h du matin, c'est très propre parce que les équipes ont déployé les moyens nécessaires pour nettoyer.*

*Il n'est pas possible et, quelle ambiance cela créerait sur les berges, de mettre un policier derrière chaque citoyen sur les berges.*

*Il y a une éducation à faire auprès des citoyens mais nous en sommes tous responsables : aux parents d'éduquer leurs enfants, aux enseignants d'éduquer les élèves, de manière à ce que les enfants devenus adultes, utilisent les poubelles et n'aient pas ce type de comportement.*

*La police est occupée à d'autres tâches pour assurer la sécurité dans l'agglomération, notamment la nuit. Et comme dans toutes les professions, les effectifs de nuit sont moins importants.*

*La police ne peut pas alors intervenir sur les incivilités ; elle se consacre à la lutte contre les infractions plus importantes.*

*Je pense que cette action sur la propreté est capitale et contribue à l'entretien de nos parcs, nos berges, nos rues, y compris pendant la saison d'été.*

*On n'aura jamais une armée de policiers sur les berges pour ce type de tâche même si, vous le savez peut-être, la nouvelle brigade municipale de policiers à cheval ira sur les berges. C'est un souci pour la mairie de faire que ces berges soient un lieu de bien-vivre mais on n'empêchera jamais les gens de déposer des déchets la nuit.*

**M. ACACIA** : Nous travaillons autour de l'organisation et de l'optimisation de cet espace des berges magnifique et très fréquenté : une cellule de veille thématique porte sur les berges du Rhône particulièrement en été. Nous la réunissons deux fois dans l'année, une fois avant l'été, une fois avant la fin de la saison dans l'esprit d'un bilan perspective.

Cette cellule de veille réunit non seulement les services de la police municipale et nationale mais également les services de la propreté et des associations qui contribuent aujourd'hui à éduquer au civisme les personnes qui utilisent ce secteur mais aussi à lutter contre l'utilisation de drogues et d'alcool.

La Ville prend également un arrêté temporaire (valable jusqu'en septembre) afin d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique après 22h. Les services de police ont la possibilité de verbaliser les personnes qui contreviennent à cet arrêté.

Les services de police circulent fréquemment, encore plus en été ; cependant avoir un policier derrière chaque individu qui laisse sa bouteille vide derrière, n'est pas possible.

Les services de la propreté agissent et sont très réactifs tous les matins pour laisser les berges propres pour la journée qui arrive.

Les rondes existent et les services de prévention sont là pour éduquer les personnes car le but n'est pas de faire seulement de la répression, c'est d'éviter que cela se reproduise.

## **Les Retraités CFDT**

6 - **M. EYMERY** : Espaces sanitaires pour chiens. Nous savons que le service propreté fait un travail important pour nettoyer l'espace public, un travail important est fait sur la place Stalingrad mais, pour les personnes âgées, ne pas glisser sur des excréments est une préoccupation, l'hygiène des lieux aussi.

Quant aux « espaces à chiens », ils présentent un intérêt éducatif certain, ils sont difficiles à gérer bien sûr, mais il faudrait mieux les entretenir pour la satisfaction de tous.

A l'époque des motocrottes, les espaces étaient mieux entretenus, les trottoirs aussi.

Quelles mesures pouvez-vous prendre pour améliorer l'entretien de ces lieux ?

**M. AMANY** : Je tiens à vous remercier d'avoir noté le travail important effectué par les services de la propreté. Il m'arrive régulièrement de rencontrer les conseils de quartier et les habitants et le constat est unanime par rapport à l'énorme travail qui est effectué par les services de propreté, même s'il y a encore des éléments à améliorer. Je tiens particulièrement à les remercier.

Vous avez tous pu constater dans les réponses qui vous sont données que nous sommes en diminution des moyens. Les seuls vecteurs sur lesquels nous pouvons jouer, c'est la communication et l'éducation.

C'est pour cette raison que nous allons plus travailler sur des opérations comme « faites la propreté » où nous allons par des moyens de communication, montrer aux populations que chacune et chacun est maître de la propreté autour de l'endroit dans lequel il vit.

Ma collègue Valérie GALLIOU adjointe au commerce et Mme BOUZERDA adjointe à la ville de Lyon m'ont accompagné pour visiter les marchés et nous avons rappelé aux commerçants qu'il était important qu'après le marché, tout soit nettoyé et pour cela, nous allons mettre en place des actions qui ont déjà commencé sur certains marchés.

Concernant les espaces canins, je vais vous décevoir. Il faut savoir que pour lutter contre la pollution canine, la ville de Lyon a créé un certain nombre d'espaces canins dans lesquels les chiens peuvent effectuer leurs besoins sans que les maîtres aient à ramasser les déjections.

Le 7<sup>e</sup> arrondissement compte 9 espaces canins mais les orientations du Grand Lyon sont plutôt de supprimer les aires canines après une longue phase d'expérimentation. En effet, ces aires canines sont très difficiles à entretenir et ne sont pas pratiques pour les chiens. L'objectif est donc de responsabiliser les propriétaires de chien.

Comme le stipule l'arrêté du 19 novembre 2009, c'est au propriétaire du chien de ramasser et de jeter les déjections de l'animal.

### **CIL Gerland Guillotière.**

7 – M. PERTOSA : Je vais revenir sur la 2<sup>e</sup> question où on vous demandait de nous communiquer le plan de masse du calendrier des fréquences de nettoyage des rues. Ce document existe et il serait bien qu'il soit mis à jour et qu'il soit communiqué aux associations, cela permet dans chaque quartier de contrôler les fréquences.

Mme LA MAIRE : Nous vous le communiquerons, les services l'ont noté.

M. PERTOSA : Les référents ambroisie. Le 6/05/2014, en application du Plan Régional Santé et Environnement, le préfet du Rhône, J.F.CARENCO a demandé à chaque maire de nommer des «référents ambroisie».

En effet, l'ambroisie, plante exogène et invasive, en expansion forte en Rhône Alpes émet un pollen très allergénique. Elle pousse aussi bien en ville, dans les friches et chantiers notamment, qu'en milieu agricole.

Le rôle des référents ambroisie est : d'abord d'informer les citoyens pour qu'ils sachent la reconnaître et sachent comment alerter en utilisant les outils informatiques « signalement-ambroisie » de localisation des zones où l'ambroisie doit être détruite ;

- ensuite d'explorer et contrôler les espaces inaccessibles ;
- enfin de déclencher et de suivre les opérations de destruction et d'en informer.

Un référent ambroisie a-t-il été désigné à la mairie du 7<sup>e</sup> ? Sinon quand le sera-t-il ?

M. AMANY : Nous avons la réponse de l'écologie urbaine sur l'ambroisie. La ville de Lyon s'est organisée avec deux référents au niveau de la Direction de l'écologie urbaine ; il s'agit de Monsieur Mickaël DA ROCHA et de Monsieur Hamid SAADA au niveau de la ville de Lyon.

Ces deux agents qui font le lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Métropole sont accompagnés de cinq autres agents de la Direction, formés et compétents sur cette problématique.

Ces deux agents qui sont en permanence sur le terrain nous permettent d'être très réactifs pour repérer les plans d'ambroisie, réaliser les enquêtes, faire de la pédagogie avec l'utilisateur, arracher les plans lorsque ceux-ci sont en faible quantité (moins de 150 plans) établir et suivre les mises en demeure.

Cette organisation centralisée donne jusqu'à présent satisfaction.

Il n'existe pas de référent au niveau du 7<sup>e</sup> arrondissement mais si vous étiez alerté par cette question et que vous souhaitiez avoir des réponses, vous pouvez directement contacter le service qui s'en occupe dont le Mail est [eco-urb@mairie-lyon.fr](mailto:eco-urb@mairie-lyon.fr) sur lequel vous pourrez poser des questions.

### **Association pour la Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement.**

8 - Mme HURTREL : Trames vertes : avenue, boulevard, rue, allée, bordée d'arbres ?

Quelles sont les différentes trames vertes en cours d'élaboration dans l'arrondissement et comment sont-elles configurées ?

M. BUDIN, Directeur de la mission Gerland

Nous allons voir ce qui a été élaboré en vous projetant un document sur écran.

Nous travaillons depuis un certain nombre d'années maintenant, avec un groupement d'urbanistes mené par Alain MARGUERIT, paysagiste, et d'autres membres de son groupement notamment sur la question architecturale.



Sur la question qui nous est posée, il y a un travail engagé sur Gerland, qui s'appuie sur des fondamentaux déjà présents sur Gerland, les berges du Rhône, la présence du parc. A partir de cela, on voit comment on peut mailler l'ensemble du territoire pour lui faire bénéficier de ces aménités environnementales qui sont présentes uniquement sur le sud ou sur l'ouest de Gerland.

Toute la réflexion porte sur un plan stratégique, lui-même calé sur le principe de 3 grandes allées qui auront chacune des identités différentes : le plan général vous montre l'ensemble de Gerland, je vous ai parlé de la présence du parc au sud et la présence forte que sont les berges du Rhône.

Sur le reste de Gerland, le maillage est plutôt très urbain donc très minéral, et l'idée est de pouvoir déployer depuis le parc au sud et les berges à l'ouest, un maillage qui irrigue l'ensemble du territoire sur ces thématiques environnementales. L'idée n'est pas de réfléchir seulement sur le périmètre de Gerland, même s'il est bien identifié, cerné à l'ouest par le Rhône et au nord par les voies ferrées, mais c'est de voir comment il se connecte au reste de la Ville, notamment au nord du 7<sup>e</sup> et d'envisager des prolongements qui vont bien au-delà de Gerland.

Notre mission s'arrête au périmètre de Gerland, mais nous pouvons travailler avec nos collègues du Grand Lyon pour créer des passerelles.

Gerland a été découpé en 3 secteurs : la frange ouest, le cœur de Gerland et la frange est.

La première allée sur laquelle Alain MARGUERIT a souhaité travailler, c'est l'épaississement des berges du Rhône en profitant de la présence du trottoir supérieur du quai qui aujourd'hui est assez large mais assez peu exploité, pour essayer d'offrir des endroits, des identités végétales beaucoup plus importantes.

Cela ne sera pas aménagé demain matin, qu'on en soit bien conscient : ce sont des grands principes qui sont développés dans le plan stratégique et qui pourront être mis en œuvre au gré des opérations d'urbanisme et donc au fur et à mesure des opportunités immobilières ou d'urbanisme qui vont se créer.

Les grands principes sont ceux-ci : développer dans la partie ouest de Gerland un épaississement des berges par une plantation progressive de la partie haute du quai qui, aujourd'hui, dispose d'un linéaire assez conséquent, sur une largeur importante le long de l'avenue Leclerc. Ce que vous voyez est un prolongement naturel du parc de Gerland, du parc des berges.

Sur la partie centrale, appelée cœur de Gerland, qui a des fonctions différentes, avec des lieux de vie d'intensité différente puisque nous sommes situés autour de la place des Pavillons au sud ou dans le futur autour d'une centralité qui va se créer dans le cadre de la ZAC des Girondins, on est en train de travailler le principe et nous en avons déjà parlé, de ce que l'on appelle l'allée Fontenay, même si elle est déjà aménagée dans certaines séquences, avec des noms différents. Le principe de cette allée est un principe fort qui part depuis Oullins, qui enjambe le Rhône par une passerelle à venir un jour et qui a le mérite de lier les parcs, depuis celui de Chabrières à Oullins.

L'idée fondatrice de cette allée était d'aller chercher les universités présentes sur le sud, vers Saint-Genis-Laval, puisque cette liaison a le mérite de lier l'ensemble des établissements universitaires jusqu'à Lyon 2 au nord du 7<sup>e</sup>.

Elle a aussi comme mérite de traverser des lieux d'intensité, la place des Pavillons et la future ZAC des Girondins. Elle a déjà été en partie aménagée dans le cadre de la ZAC du Bon Lait ; nous réfléchissons à son aménagement le long de la future relocalisation de Casino sur l'actuel parking provisoire qui fait face à l'ENS, le long de l'actuelle entreprise « Métallic ».

Cette séquence fera partie de la réflexion globale et sera aménagée à l'occasion de la livraison de la bibliothèque, d'ici une année ; la voie Monod et l'allée Fontenay seront aménagées en conséquence.

L'idée est de proposer des lieux assez plantés encore une fois, afin de réduire les îlots de chaleur, d'apporter des qualités de lieux d'arrêt, de station pour les piétons.

Elle n'a pas vocation à être que piétonne, elle peut être circulée à l'image de l'allée dans la ZAC du Bon Lait, mais la voiture n'y est pas favorisée.

Les modes doux seront favorisés sans exclure la voiture sauf sur certaines séquences, pour certains aménagements sur lesquels on pourra rediscuter

Pour vous donner une échelle de valeur, l'allée Fontenay fera 34 m de large, c'est plus que l'avenue Jean Jaurès. En revanche, il n'y aura qu'une voie de circulation à sens unique. L'idée c'est de maîtriser la circulation et de donner de l'ampleur aux usages doux sur cet espace- là.

La 3<sup>e</sup> allée imaginée sur la frange est de Gerland a une autre vocation, c'est la rue Pierre Bourdeix, à l'arrière d'une opération développée il y a moins d'une dizaine d'années, qui s'appelle l'Ile Verte, et qui sera développée à l'occasion de la réalisation du 75 rue de Gerland.

Cette allée a véritablement pour vocation d'assurer la transition entre une partie urbanisée d'un point de vue résidentiel -entre la rue de Gerland et cette future allée- et ensuite en direction du boulevard de l'Artillerie et de la rue Massimi, et, dans une logique de conservation, d'assurer cette transition entre la partie habitée et la partie travaillée avec des fonctions économiques du type parc d'activités.

Cette allée, très longue, qui ne sera pas aménagée rapidement, fera près de 2 km et sera aménagée à l'occasion d'opérations d'urbanisme, au coup par coup, même si la réflexion est globale et doit répondre à un cahier des charges cohérent.

C'est à l'occasion des opérations que seront réalisées un certain nombre de séquences. L'idée n'est pas d'exproprier pour les réaliser, mais de faire au fur et à mesure de la mutation des friches ou des terrains qui pourraient devenir friches.

Cette allée devra rejoindre la rue Pierre Sémard au nord jusqu'à la rue Challemel Lacour puis, passer le long du collège et ensuite descendre jusqu'au parc d'activités où Plastic Omnium vient de construire un grand bâtiment.

M. CHARLES : *Je voudrais apporter une précision. La responsabilité du Grand Lyon au sujet des trames vertes est d'attirer l'attention sur la temporalité des choses : quand on plante des arbres, il faut attendre 20 ou 30 ans pour voir le résultat. Nous avons pris l'orientation de revitaliser la ville, de constituer au niveau de l'agglomération des continuités végétales afin que les espèces végétales et animales repénètrent dans la ville.*

*C'est un mouvement de faire revenir la nature dans la ville, en termes de qualité de vie et d'adaptation au réchauffement climatique. Le fait d'avoir de la verdure permet d'atténuer et d'être plus au frais. N'oubliez pas qu'un arbre, ça met des dizaines d'années à pousser, que l'alignement de nos platanes datent de Napoléon III.*

*Nous ne bénéficierons pas de ce que l'on projette, ce sont nos enfants qui en bénéficieront.*

*On prend un virage, on a une ville qui évolue dans le long terme et là, on a un mouvement de 50 ou 100 ans de minéralisation. Aujourd'hui, on revitalise. La ville peut le faire mais pour les copropriétaires, il y a la question des façades et des toits végétalisés. Vous pouvez contribuer à cette trame verte et vous n'en tirerez que des bénéfices, un toit et une façade végétalisés font une climatisation naturelle.*

*Toutes les opérations urbaines font une place à la nature, mais il faut lui laisser le temps : ça ne sera pas dans 2 ans que l'on verra la végétalisation de Gerland.*

Mme LA MAIRE : *Je crois que Monsieur BUDIN a été extrêmement clair en indiquant que les images projetées n'étaient pas des images contractuelles, mais que c'était des images d'ambiance, de ce vers quoi la politique de la Ville et de la Métropole voulait aller.*

*C'est important de voir comment les choses s'organisent dans Gerland, et quel est le plan général de ces voies vertes dont on a beaucoup parlé depuis des années.*

## **La LCVR et droits du piéton.**

9 – M. PONS : Berges: Pour éviter une pollution importante, gaz d'échappement, bruit et odeur des berges du Rhône, il est nécessaire d'imposer à tous les bateaux l'utilisation des bornes de courant électrique au lieu de laisser les moteurs en fonctionnement, provoquant nuisance sonore et pollution.

Un bateau de croisière comme l'Excellence Rhône amarré aujourd'hui sur le quai, a 110 m de long et transporte jusqu'à 142 passagers. Il a deux moteurs auxiliaires développant chacun 357 KW à pleine puissance, dans ces conditions ces moteurs consomment 81 kg de gasoil par heure chacun.

Pour les 6 bateaux à quai, on atteint 972 kg de gasoil par heure qui sont consommés pour 900 passagers, soit pratiquement 1 tonne.

Un paquebot de croisière comme les grands paquebots avec 3 500 passagers consomment 2 tonnes par heure et pour ces bateaux -là, à l'heure actuelle, on met en place de l'alimentation électrique depuis le quai.

Pourquoi les bateaux n'utilisent pas ces bornes ? Sont-elles inadaptées comme le disent certains croisiéristes ? Ces bornes ne fournissent-elles pas la puissance nécessaire ? Quel service peut-il être chargé de l'application de ce contrôle vers une moindre pollution ?

M. AMANY : Effectivement vous posez une question préoccupante. Vous n'êtes pas sans savoir que Lyon est la ville qui accueille le plus grand nombre de paquebots, c'est plus de 100 000 touristes qui découvrent notre belle ville.

Le Grand Lyon mène une réflexion à ce sujet et fait une campagne en optimisant les services à terre. Il y a 2 ans, il a investi pour faciliter l'approvisionnement en eau et le branchement des bateaux en hivernage.

Pendant l'hiver, les bateaux à l'arrêt sans clients, quai Claude Bernard, arrêtent leur moteur et se raccordent au réseau électrique.

L'année dernière et cette année, ce sont les bateaux de stockage de déchets que le Grand Lyon a optimisé.

En ce qui concerne l'alimentation électrique des paquebots en pleine saison, le Grand Lyon suit avec intérêt les prochaines expérimentations qui vont avoir lieu dans la vallée du Rhône. Les puissances demandées, vous avez parlé de mégawatts, par les paquebots, sont telles que leur branchement nécessite un système spécifique ainsi que la reprise de tous les câbles jusqu'au poste transformateur ERDF bien éloigné sur les quais.

Le cheminement est long et complexe ; sur ce dossier, le Grand Lyon avance avec pragmatisme et prudence.

Le raccordement électrique des paquebots est déjà une réalité pendant l'hivernage.

C'est encore à l'étude et cela sera fait dès que les réponses techniques soient apportées.

Mme LA MAIRE : Je pense que si la ville de Lyon, à l'heure actuelle, est en train d'étudier les solutions techniques qui existent, elle ne manquera pas d'examiner ce qui se fait dans les autres villes et notamment la solution adoptée à Marseille ou à Trouville, villes que vous citez, Monsieur PONS.

Pour le moment, les solutions sont à l'étude, d'un point de vue technique comme financier, et nous ne manquerons pas de vous informer des décisions qui seront prises.

### **La LCVR et droits du piéton.**

10 – M. DUCHENE : Trottoirs: sur les trottoirs, il y a un abus de la plupart des cafés et autres restaurants qui étalent leur emprise jusqu'au bord des trottoirs, obligeant les piétons à descendre sur la chaussée. Il est indispensable que chaque établissement marque de façon visible la limite de débordement qui lui est autorisée.

J'ai consulté récemment la réglementation imposée à ces établissements, il faut au minimum pour les trottoirs étroits, que l'établissement laisse 1m40 pour le déplacement des piétons, sachant que s'il y a un arbre, un poteau etc., le mètre 40 est à l'intérieur, il ne faut pas faire le tour.

S'agissant des trottoirs plus larges, on accorde aux cafés, restaurants etc. 1/3 de la surface qui reste. Pouvez-vous préciser les limites d'emprises sur les trottoirs, la police municipale peut-elle contrôler le respect de ces espaces ?

Mme GALLIOU : Il y a des aspects très techniques qui règlementent l'installation des terrasses. Nous sommes conscients de la difficulté pour certains de se déplacer sur les trottoirs quand les terrasses se mettent en place, mais c'est pour cela que les services de la DECA font un contrôle très régulier du respect de la réglementation et font appel à la police municipale pour verbaliser si nécessaire.

Très régulièrement, des courriers sont envoyés aux établissements qui ne respectent pas les règles. Si jamais vous passez à côté de certains abus, indiquez-les nous. Vous avez rappelé la réglementation très précise qui existe.

Mme LA MAIRE : *La police municipale contrôle ces espaces et si vous constatez un contrevenant, vous pouvez aussi le signaler à la police municipale ou à nous-mêmes.*

## **CIL Gerland Guillotière.**

11 – M. PERTOSA : Rénovations des voutes SNCF : les murs des voutes SNCF avenues Yves Farge et Jean-Jaurès sont aujourd'hui dans un état lamentable : murs dégradés et sales et mauvais éclairage pour Yves Farge. A maintes reprises, des associations ont attiré l'attention de la mairie à ce sujet.

Pourquoi la mairie n'intervient pas fermement auprès de la SNCF pour qu'enfin elle accepte une rénovation. La Métropole peut-elle faire un effort au niveau de la propreté (mauvaises odeurs persistantes) ?

M. AMANY : Les voutes sont gérées par RFF. Nous avons interrogé la directrice de RFF, Madame LAMBUSSON, sur cette question. Pour l'heure, nous n'avons toujours pas de réponse. Nous vous tiendrons informé dès que nous aurons une réponse. Les services effectuent un nettoyage régulier sur ce secteur.

M. POYET : En effet, comme l'ensemble des voies sur ce secteur, nous faisons un nettoyage, un balayage, mais nous n'enlevons pas les odeurs. On peut faire un essai en ponctuel d'un nouveau produit qui tue les odeurs et voir le résultat, si c'est concluant ou non.

Sachant cependant qu'il y a des problématiques récurrentes et que nous ne pourrions pas faire un passage quotidien sur ce secteur -là.

Si ça vaut le coup de faire un passage en ponctuel tout au long de l'année, c'est envisageable, mais je connais très bien ces voûtes, et très régulièrement nous avons des odeurs d'urine. C'est nettoyé avec de l'eau mais on peut voir l'utilisation de produits suroodorants en ponctuel.

Mme LA MAIRE : *On peut toujours faire l'expérience d'un passage ponctuel avec ces produits spéciaux qui enlèvent les odeurs. On saura nous réalerter si la situation se dégrade à nouveau, mais profitons de cette réunion pour tenter d'appliquer ce programme -là.*

*Nous en avons terminé avec le thème retenu mais, il y a quelques questions hors thème. Je donne la parole à Monsieur GUILLEN.*

## **AGIR.**

1 – M. GUILLEN : Voirie :

- à l'angle des avenues Debourg et Jean-Jaurès devant le nouvel immeuble, sur une longueur de 10m et 40cm de largeur, le trottoir est sans revêtement risquant ainsi de provoquer des chutes.
- à l'angle de la rue Challemel Lacour et avenue Jean-Jaurès, devant la pharmacie, les racines d'un arbre occasionnent des déformations du trottoir qui causent des retenues d'eau lors de pluie et plusieurs chutes ont été signalées. Les jours de marché et pluie, ces endroits sont inaccessibles aux piétons.

Nous vous rappelons que ces 2 problèmes ont déjà été évoqués lors de la dernière réunion de la commission voirie par Mr. Gilles JOANNARD du CIL Gerland Guillotière.

Pouvez-vous intervenir auprès des services compétents pour remédier à ces 2 problèmes ?

Mme RIVOIRE : Vous avez posé 2 questions. A l'angle des avenues Debourg et Jean Jaurès, j'ai moi-même signalé qu'une partie n'est pas goudronnée mais vous avez pu constater que dans l'immeuble « le Subway » il y avait l'installation d'une banque d'une part et d'un commerce d'autre part.

Je vérifie que tous les branchements soient bien effectués avant de redemander que l'on refasse le trottoir. C'est bien noté et je vous tiendrai au courant du suivi.

A l'angle de la rue Challemel Lacour et de l'avenue Jean Jaurès, cela nous a déjà été signalé et la voirie devrait le faire.

Il y a deux choses à prendre en compte : la première, c'est que, lorsqu'on effectue des travaux, le problème c'est que l'on fragilise l'arbre et pour moi, c'est toujours un « crève cœur » d'abattre un arbre, mais on regarde avec le service des arbres et avec les services de la voirie ; la seconde, c'est que nous avons beaucoup de demandes, et on essaie de les prioriser.

J'ai bien entendu ce que vous avez dit par rapport aux chutes, et nous allons regarder précisément ce problème.

Effectivement j'ai constaté ce que vous me signalez : c'est plus sur la partie stationnement alors, c'est un peu moins grave que lorsque ça touche les piétons.

Mme DAGORNE : *Je voulais profiter de cette question hors thème pour vous signaler aussi deux autres points sur les trottoirs pour lesquels j'ai pu constater pour l'un le risque de chutes (il y en a eu une assez grave d'ailleurs).*

*Le premier endroit est sur l'avenue Jean Jaurès côté Guillotière, au niveau du 17/19 avenue Jean Jaurès, à l'angle avec la Grande Rue de la Guillotière, où il y a la mutuelle des motards. Il a dû y avoir des travaux et il y a une plaque qui doit faire 3m sur 2m ; un certain nombre de piétons, soit peu attentionnés, soit déficients visuels, ont heurté cette plaque et sont tombés, dont un qui est tombé sur la tête et garde quelques séquelles.*

*Il doit y avoir une raison pour laquelle cette plaque est là (ça fait 1 an ou 2) ; n'y-a-t-il pas moyen d'égaliser au niveau de la voirie pour que cela soit moins dangereux ?*

*Par ailleurs, c'est très récent, suite aux travaux EDF ou du gaz, au niveau du 53/55 avenue Jean Jaurès, au niveau de la fromagerie, je ne sais pas qui a été chargé de refaire le revêtement, c'est ni fait ni à faire. Le goudron n'est pas sec, il n'est pas égalisé, les gens ramènent du goudron chez eux. Dans le magasin Cerise et Potiron et la fromagerie, les clients en mettent partout.*

*Il faudrait intervenir auprès du maître d'œuvre, si ce n'est pas prévu dans les jours qui viennent, mais ce n'est pas normal que l'on ne puisse pas passer autour en évitant les chutes.*

Mme LA MAIRE : Merci Madame DAGORNE, nous prenons acte de vos remarques et Madame RIVOIRE va voir avec les services compétents pour leur signaler ces deux points complémentaires.

### **CIL Université Jean-Macé Berthelot.**

2 – M. RECORBET : Aménagement urbain : le 14 mai 2013, lors de la commission « Aménagement, Urbanisme et Patrimoine », un beau projet a été présenté concernant la zone artisanale Paul Duvivier.

Un village d'entreprises devait voir le jour avec : 5 bâtiments de 1 à 3 étages et des places de stationnement avec une attention particulière apportée aux espaces verts.

Aujourd'hui le terrain est toujours à l'état de friche.

Pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement de cette opération ?

M. GRABER : Merci Monsieur RECORBET pour votre question qui me permet de revenir sur un point que j'avais très rapidement évoqué lors de notre réunion thématique sur l'urbanisme du 2 février dernier.

Ce tènement situé entre les rues Duvivier, Route de Vienne et l'avenue Berthelot, était effectivement pressenti pour accueillir un village d'entreprises dans le même esprit que celui qui est localisé au 61 rue Duvivier.

Ce projet était porté à l'époque par la société SOGEFI et Monsieur REDON en particulier.

Il s'avère que la société SOGEFI n'a pu avancer comme elle le souhaitait sur la commercialisation de ce programme pour différentes raisons, notamment une liée à l'inadaptation de l'offre proposée, par rapport à la demande en termes de surfaces, de configuration des bâtiments et aussi, en termes financiers par rapport aux loyers qui étaient proposés.

La société SOGEFI a revendu l'ensemble des parcelles qui lui appartenaient à un investisseur, CFA spécialisé également dans les villages d'entreprises et aujourd'hui, c'est cet investisseur qui porte sa réflexion sur ce tènement.

Si le projet du village d'entreprises a changé de porteur de projet, il reste aujourd'hui pleinement d'actualité avec une offre qui sera beaucoup plus adaptée à la demande en termes de configuration : il s'agit de proposer des garages showroom en rez-de-chaussée et des bureaux en étages, pour des activités artisanales, puisqu'aujourd'hui y compris dans le 7<sup>e</sup>, nous manquons de ce type d'offres pour les petites entreprises.

Il y a d'ores et déjà plusieurs petites entreprises qui ont manifesté leur intérêt pour ce secteur.

Je profite d'avoir la parole pour vous préciser que ces parcelles situées rue Duvivier, appartiennent à un tènement beaucoup plus large de près de 4,7 ha et la mairie du 7<sup>e</sup>, la ville de Lyon et la Métropole ont souhaité inscrire cette opération dans une opération beaucoup plus globale, sur l'ensemble de ce secteur puisqu'outre ce tènement, l'impasse des Chalets, d'autres parcelles sont mutables à court ou à moyen terme.

En lien avec l'agence d'urbanisme de la Métropole, une réflexion a été lancée en début de cette année 2015 ; elle est toujours en cours, elle doit répondre à plusieurs objectifs : ne pas se laisser dépasser par des projets de promoteurs immobiliers qui proposeraient des projets urbains ne correspondant pas à ce que la collectivité souhaite voir développer sur ce secteur- là, définir et porter un projet urbain de qualité qui comprendrait des voiries, des circulations et des espaces publics adaptés. Si besoin, les règles du plan local d'urbanisme, dans le cadre de la révision générale du PLU qui interviendra en 2018, devront anticiper les besoins en équipements publics notamment scolaires, sur les fonciers qui appartiennent à la ville de Lyon, autour de l'impasse des Chalets par exemple, et nous pourrions travailler avec les partenaires privés autour de leur participation au financement des équipements publics, je pense notamment aux voiries.

Soyez assuré de la volonté des élus du 7<sup>e</sup> arrondissement, de la Ville et de la Métropole, de voir ce secteur revitalisé le plus rapidement possible, en tous cas avant la fin de ce mandat et soyez rassuré sur le fait de notre volonté, en tant qu'élus du 7<sup>e</sup> arrondissement, de revenir vers vous, habitants et collectifs d'habitants, pour vous présenter les orientations d'aménagement dès qu'elles auront été un peu plus travaillées par l'agence d'urbanisme, soit dans le cadre d'une réunion thématique, soit dans un autre cadre qui reste à définir avec vous.

### **LCVR et droits du piéton.**

3 - M. DUCHENE : Tranquillité publique : le devant de l'école Berthelot, entre cette école et l'arrêt du tram T2, est agrémenté de bancs qui permettent aux personnes accompagnant des enfants de faire une halte. Ces bancs servent, même en période scolaire, et surtout hors scolarité, de point de rencontre pour une bande d'adolescents qui importunent les passants. Deux ou trois selon le moment y viennent à scooter, donc roulent et stationnent avec ces véhicules.

La venue inopinée d'équipages de police de part et d'autre de cet espace et le contrôle des conducteurs et des véhicules sont-ils envisageables de façon à dissuader ces individus de leur inconduite ?

M. ACACIA : Sur ce secteur, nous avons constaté une occupation de l'espace par des jeunes qui pouvait créer des nuisances. Nous avons déjà été alertés par des riverains et les gardiens du Centre Berthelot. Nous avons saisi la police nationale et la police municipale pour des interventions sur ce secteur et de l'avis du gardien du Centre Berthelot – j'y suis passé moi-même plusieurs fois – cela s'est calmé.

Nous resterons vigilants sur ce secteur parce que ça peut reprendre à tout moment.

Aujourd'hui, il y a des actions qui sont menées pour ces incivismes ; par définition, la voie publique est publique, des jeunes qui occupent des espaces sans nuire aux autres personnes ne sont pas répréhensibles.

Aujourd'hui, la police nationale ou municipale agit quand il y a constatation d'un fait délictueux. On ne peut pas empêcher des personnes, jeunes ou moins jeunes, d'occuper un espace.

Il reste du monde mais il y a moins de nuisances. Ce sont les riverains et le gardien du Centre Berthelot juste en face qui nous ont fait remonter ces informations. Nous restons toutefois vigilants.

M. DUCHENE : *Ce n'est pas le rôle du gardien du Centre Berthelot de surveiller ce qui se passe devant l'école Berthelot.*

M. ACACIA : *Nous ne l'avons pas mandaté pour cette mission ; il a son logement au centre et il nous a simplement fait part de son propre chef de ce qu'il observait. Encore une fois, nous suivons ce secteur et nous savons qu'il est propice, comme plusieurs secteurs de notre arrondissement, à l'occupation de l'espace par des personnes. Aujourd'hui, il peut y avoir des attroupements et des regroupements de personnes qui ne sont pas forcément répréhensibles par la loi.*

Mme LA MAIRE : *Il faut distinguer des comportements délictueux, rouler avec un scooter sur un trottoir par exemple, des comportements qui peuvent choquer mais qui ne sont pas délictuels comme occuper des bancs à plusieurs.*

*Nous avons bien pris note de votre intervention et nous signalerons ce point à la cellule de veille constituée de la police nationale et de la police municipale qui se réunira ce mercredi afin que les enfants et les gens du quartier puissent utiliser ces bancs en toute sécurité.*

*Merci Monsieur DUCHENE, merci à tous. Nous en avons terminé avec le CICA. Le thème du prochain CICA qui aura lieu le 15 septembre 2015 sera : « Commerce, artisanat et marchés ».*

*Bien entendu, vous êtes les bienvenus au conseil d'arrondissement qui va suivre. Après celui-ci, pour ceux qui auront la patience de rester, c'est bien volontiers que nous nous entretiendrons, autour d'un buffet, des divers problèmes signalés.*

*Nous observerons une pause de 5 mn avant le conseil d'arrondissement. Merci.*

Personne ne demandant la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h10.

---